

# FICHE D'INSCRIPTION

Enfant concerné

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Représentant légal (à prévenir en cas de problème)

Nom : .....

Prénom : .....

Tél. Portable : .....

Tél. Domicile : .....

E-mail: .....

J'atteste sur l'honneur que mon enfant  
Est apte à la pratique sportive de loisirs.

Numéro d'attestation d'assurance extra scolaire:

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions  
d'inscription.

Le ...../...../.....

« Lu et approuvé »

Signature:



L'opération « Aisance aquatique » est  
soutenue par le ministère des Sports.

Pour les enfants de 4 à 6 ans (inclus)

## L'acquisition de l'aisance aquatique s'articule sur 3 paliers

Les 3 paliers correspondent à la construction du corps  
flottant, et se réalisent dans un espace où l'enfant n'a  
pas pied et sans aide à la flottaison :

- **Palier 1** : entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète (tête sous l'eau) et sortir seul de l'eau.
- **Palier 2** : sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul.
- **Palier 3** : entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface.

Pour permettre à un maximum d'enfants de profiter de ce dispositif gratuit, la participation à une seule session par année scolaire est possible. L'équipe des maîtres-nageurs se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant si son niveau n'est pas en phase avec le principe de l'opération « Aisance aquatique ».

La participation au programme implique la présence à toutes les séances de la session. Afin que l'apprentissage se fasse dans les meilleures conditions et pour observer une progression, l'assiduité de l'enfant est nécessaire.

PREVENTION DES NOYADES

# AISANCE AQUATIQUE



2023

2024

## POUR LES 4-6 ANS

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE SITE

<https://sports.gouv.fr>



Programme piloté par  
le Ministère des Sports.



**Partie conservée par les parents**

Mon enfant est inscrit :

- ☐ Du 24 Octobre au 4 Novembre 2023  
Du mardi au vendredi de 10h15 à 11h00  
Le samedi 4 de 12h15 à 13h (le mercredi 1er étant férié)
- 

- ☐ Du 24 Octobre au 4 Novembre 2023  
Du mardi au vendredi de 11h00 à 11h45  
Le samedi 4 de 13h à 13h45 (le mercredi 1er étant férié)
- 

- ☐ Du 27 Février au 8 mars 2024  
Du mardi au vendredi de 10h15 à 11h00
- 

- ☐ Du 27 Février au 8 mars 2024  
Du mardi au vendredi de 11h00 à 11h45
- 

# AISANCE AQUATIQUE

L'aisance aquatique s'adresse aux non nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées. Elle ouvre la possibilité de poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou santé.

L'aisance aquatique se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison. Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique : l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la découverte de la flottaison, la capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau, à s'y orienter ainsi qu'à pouvoir s'y déplacer 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin sont autant d'étapes de sa construction.

L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur deux semaines avec une pratique quotidienne de 45 minutes.

**L'aisance aquatique : la porte d'entrée vers le savoir nager.**

**Partie conservée par la piscine**

## Sessions

---

- ☐ Du 24 Octobre au 4 Novembre 2023  
Du mardi au vendredi de 10h15 à 11h00  
Le samedi 4 de 12h15 à 13h (le mercredi 1er étant férié)
- 

- ☐ Du 24 Octobre au 4 Novembre 2023  
Du mardi au vendredi de 11h00 à 11h45  
Le samedi 4 de 13h à 13h45 (le mercredi 1er étant férié)
- 

- ☐ Du 27 Février au 8 mars 2024  
Du mardi au vendredi de 10h15 à 11h00
- 

- ☐ Du 27 Février au 8 mars 2024  
Du mardi au vendredi de 11h00 à 11h45
- 

